



Fédération Française

**FFRoller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale  
**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**Île de France**

## **REGLEMENT CHAMPIONNAT LOISIR IDF 2017/2018**

**Sauf indication spécifiée ci-dessous, le championnat Loisir IDF appliquera les règlements nationaux d'organisation et sportif 2017/2018, édités par la Commission Roller Hockey de la Fédération.**

### **1. Formule de la compétition**

- A. Le championnat Loisir IDF se déroule sous la forme d'une compétition combinée comportant au plus 20 participants, avec une phase de qualification et une phase finale.
- B. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes, uniquement dans le cas où la limite de 20 participants n'a pas été atteinte après l'inscription des autres clubs.

### **2. Heure des rencontres**

- A. En phase de qualification, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 ou le dimanche entre 9h00 et 16h00.
- B. En phase finale, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 et le dimanche entre 9h00 et 17h00.
- C. En cas de lever de rideau d'un match de division nationale, le coup d'envoi peut être donné à 17 heures le samedi.

### **3. Admissibilité des participants**

- A. Peuvent participer à la phase de qualification :
  - a. Tout joueur de catégorie Senior n'ayant participé à aucun autre championnat que le championnat Loisir IDF.
    - Les gardiens de but ayant participé à un autre championnat que le championnat Loisir IDF mais évoluant en tant que joueur en championnat Loisir IDF ne sont pas concernés par cette restriction.
    - Les joueurs ayant participé à un autre championnat que le championnat Loisir IDF mais évoluant en tant que gardien de but en championnat Loisir IDF ne sont pas concernés par cette restriction.
  - b. Tout joueur des catégories U18 à U21 participant uniquement au championnat Jeunesse régional IDF.
- B. La participation à la Coupe de France, au sein d'une équipe d'un club dont la catégorie de niveau la plus élevée est en championnat de Pre-Nationale, n'empêche pas la participation au championnat Loisir IDF.
- C. Les gardiens de but



Fédération Française

**FF Roller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale  
**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**Île de France**

- D. Pour pouvoir participer à la phase finale, tout joueur doit au préalable avoir participé au minimum à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) de la phase de qualification, dont au moins 1 avant la fin de la phase aller.
- E. En cas d'inobservation de ces règles, le match concerné sera déclaré forfait pour le club fautif.

#### **4. Phase de qualification**

- A. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif national, l'effectif minimum des équipes pour la phase de qualification est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- B. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif national, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour la phase de qualification.
- C. La phase de qualification consiste en un découpage en 1 poule (en cas de 9 participants ou moins) ou 2 poules (en cas de 10 participants ou plus), suivant leur situation géographique.
- D. La phase de qualification consiste en une compétition en matchs aller-et-retour organisés en plateau, de 3 ou 4 équipes, pour chaque poule. Des matchs simples pourront avoir lieu en cas de nécessité.
- E. Le temps de jeu des rencontres en phase de qualification est de 2 x 20 minutes.
- F. Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.4.3 du règlement sportif national.

#### Rappel de l'article 5.4.3 du règlement sportif national : Format éliminatoire

- A. *En cas d'égalité à la fin de la 2ème période, une prolongation en mort subite de 5 minutes est jouée.*
- B. *Si aucun vainqueur ne peut être désigné à l'issue de cette prolongation, une série de 3 tirs de pénalités est effectuée, chaque équipe présentant un joueur de champ différent alternativement.*
- C. *Si l'égalité persiste, selon la même méthode, des tirs de pénalité en mort subite à égalité de nombre de tentatives seront réalisés jusqu'à la désignation du vainqueur, chaque équipe présentant le joueur de champ de leur choix, un même joueur pouvant être présenté autant de fois que l'équipe le souhaite.*
- G. Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 12.2.3 du règlement sportif national.
- H. Sont qualifiées pour la phase finale :
  - a. Les équipes classées de la 1ère à la 4<sup>ème</sup> place, en cas de 1 poule,
  - b. Les équipes classées de la 1ère à la 2<sup>ème</sup> place de chaque poule, en cas de 2 poules.



Fédération Française

**FFRoller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale  
**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**Île de France**

## 5. Phase finale

### 5.1. Déroulement général

- A. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif national, l'effectif minimum des équipes pour la phase finale est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- B. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif national, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour la phase finale.
- C. La phase finale consiste en séries de matchs simples organisés en plateau.
- D. Le temps de jeu des rencontres en phase finale est de 2 x 20 minutes.
- E. Les rencontres de la phase finale se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.4.3 du règlement sportif national.

### 5.2. Demi-finales et Finales

- A. En cas de 1 poule, les demi-finales et finales se tiennent chez le club de l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la poule, sous réserve de la disponibilité de l'enceinte sportive dans les créneaux horaires définis et de la validation des installations sportives par la Commission Roller Hockey IDF. Dans le cas contraire, les demi-finales se tiennent chez le club de l'équipe la plus centrale des équipes qualifiées en phase finale, sous réserve de respecter les mêmes contraintes que ci-dessus.
- B. En cas de 2 poules, les demi-finales et finales se tiennent chez le club de l'une des deux équipes classées 1<sup>ères</sup> de leur poule, sous réserve de la disponibilité de l'enceinte sportive dans les créneaux horaires définis et de la validation des installations sportives par la Commission Roller Hockey IDF. Dans le cas contraire, les demi-finales se tiennent chez le club de l'équipe la plus centrale des équipes qualifiées en phase finale, sous réserve de respecter les mêmes contraintes que ci-dessus.
- C. Elles comprennent deux séries de rencontres de demi-finales et deux séries de rencontres de finales.
- D. En cas de 1 poule, les séries de rencontres de demi-finales respectent le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe
1	1 <sup>er</sup> Poule A	4 <sup>ème</sup> Poule A
2	2 <sup>er</sup> Poule A	3 <sup>ème</sup> Poule A



Fédération Française

**FFRoller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale  
**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**île de France**

En cas de 2 poules, les séries de rencontres de demi-finales respectent le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe
<b>1</b>	1 <sup>er</sup> Poule A	2 <sup>ème</sup> Poule B
<b>2</b>	1 <sup>er</sup> Poule B	2 <sup>ème</sup> Poule A

E. Les séries de rencontres de demi-finales respectent le tableau suivant :

F. Les séries de rencontres de finales respectent le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe
<b>3</b>	2 <sup>er</sup> Série 1	2 <sup>er</sup> Série 2
<b>4</b>	1 <sup>er</sup> Série 1	1 <sup>er</sup> Série 2

- L'équipe gagnante de la série 4 est proclamée championne Loisir IDF.
- L'équipe perdante de la série 4 est proclamée vice-championne Loisir IDF.

### 5.3. Classement final

Le classement final est établi comme suit :

1 <sup>ère</sup>	1 <sup>er</sup> Série 4
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> Série 4
3 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> Série 3
4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> Série 3

### 5.4. Qualification finale

- A. L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la série 4, proclamé championne Loisir IDF, est qualifiée pour participer au championnat Régional IDF la saison suivante.
- B. En cas de refus de participer au championnat Régional IDF la saison suivante :
- Le club de l'équipe concernée ne sera pas autorisé à participer au championnat Loisir IDF la saison suivante,
  - L'équipe classée 2<sup>ème</sup> de la série 4 peut, si elle le souhaite, participer au championnat Régional IDF la saison suivante.

## 6. Arbitrage et Officiels de match (table de marque)

### 6.1. Déroulement général

- A. Pour la phase de qualification, les rencontres doivent être encadrées par au moins 1 arbitre majeur, diplômé ou non.  
En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).



Fédération Française

**FFRoller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale

**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**Île de France**

- B. Pour la phase finale, les rencontres doivent être encadrées par 2 arbitres diplômés (degré 2 minimum).  
En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).

## 6.2. Désignation

- A. Pour la phase de qualification, la désignation des arbitres est à la charge :
- De l' ou des équipes ne participant pas à la rencontre, en cas de plateau,
  - De l'équipe receveuse de la rencontre, en cas de match simple.
- En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).
- B. Pour la phase de qualification, la désignation des officiels de match (table de marque) est à la charge :
- De l' ou des équipes ne participant pas à la rencontre, en cas de plateau,
  - De l'équipe receveuse de la rencontre, en cas de match simple.
- En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).
- C. Pour la phase finale, la désignation des arbitres est à la charge de la Commission Roller Hockey IDF.  
En cas d'impossibilité, pour quelque raison que ce soit, à avoir des arbitres désignés par la Commission Roller Hockey IDF, la désignation des arbitres pour la phase finale est à la charge des équipes ne participant pas à la rencontre.  
En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).
- D. Pour la phase finale, la désignation des officiels de match (table de marque) est à la charge des équipes ne participant pas à la rencontre. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au(x) club(s) fautif(s).

## 6.3. Indemnisation

- A. Pour la phase de qualification :
- L'indemnisation de match des arbitres est à la charge de chaque club participant au match.
  - Les frais de déplacement des arbitres sont à la charge du club recevant le plateau ou le match simple, sur justificatifs.
- B. Pour la phase finale :
- L'indemnisation de match des arbitres est à la charge de la Commission Roller Hockey IDF.
  - Les frais de déplacement des arbitres sont à la charge du club recevant le plateau ou le match simple, sur justificatifs.



Fédération Française

**FF Roller  
Roller Hockey**

Ligue Régionale  
**Île de France**

**Commission Roller Hockey**



**Île de France**

## **7. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats**

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du règlement sportif national et sous peine de match déclaré forfait pour le club fautif, les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats au plus tard le samedi suivant les rencontres par le club accueillant le plateau (ou la rencontre en cas de match simple).

## **8. Transmission des rapports officiels de match**

En application des dispositions de l'article 9.4 du règlement sportive nationale et sous peine de match déclaré forfait pour le club fautif, les rapports officiels de matchs doivent être transmis aux coordonnées, fournies par la Commission Roller Hockey IDF à tous les clubs engagés en début de saison, et mise à jour autant que nécessaire ; au plus tard le samedi suivant les rencontres par le club accueillant le plateau (ou la rencontre en cas de match simple).

## **9. Report de match**

### **9.1. Hors cas de force majeur**

Les matchs peuvent être reportés, préalablement à la journée de championnat dans les conditions suivantes :

- Accord des 2 clubs, par envoi de mail à la Commission Roller Hockey IDF aux coordonnées fournies par la Commission Roller Hockey IDF.
- La date et heure de la nouvelle rencontre devront être communiquées par mail à la Commission Roller Hockey IDF aux coordonnées fournies par la Commission Roller Hockey IDF au moins 48h avant à la journée reportée.
- En cas d'inobservation de cette règle, le match sera déclaré forfait pour le club receveur en cas de non-réception, ou le club visiteur en cas de non-déplacement.

### **9.2. Cas de force majeur**

Le club receveur devra proposer 2 dates (jour + heure) dans les créneaux horaires définis par le présent règlement pour cette compétition et respectant le calendrier de la phase finale, ainsi que les obligations du club visiteur.

- Le club receveur devra se positionner sur l'une de ces 2 dates dans les 5 jours.
- En cas de non-respect de ces dispositions, le club fautif sera déclaré forfait.